



Retard pension alimentaire

Par **louloute54**, le **02/05/2012** à **12:27**

Bonjour, actuellement je paye une pension alimentaire de 40euros mensuel. J'avais un arriéré de 560euros, j'ai déjà réglé la somme de 260euros à mon ex concubine et pour les 300euros restant, on s'est arrangé pour que je lui règle en 2 fois. Hors sans rien me dire, elle m'a mis en huissier et avec les frais je dois lui régler la somme de 328euros sous huitaine, le problème est que je n'ai pas de gros revenus et il me sera impossible de régler cette somme sous huitaine, je voudrais savoir les risques que j'encours. Cordialement

Par **cocotte1003**, le **02/05/2012** à **13:51**

Bonjour, prenez vite contact avec l'huissier pour trouver un arrangement amiable, surtout faites une proposition de règlement que vous pourrez tenir, sinon vous risquez la saisie à court terme, cordialement